



erreur sur acte de vente pour achat d'un terrain

Par **katcel33**, le **17/05/2010** à **17:45**

Bonjour,

Nous avons acheté un terrain en mai 2009 à un lotisseur où nous avons fait construire notre résidence principale. Sur l'acte de vente il y avait noté que le terrain était desservi par le réseau électrique. Seulement, lorsque nous avons demandé le raccord à edf, ces derniers nous ont appris qu'il n'y avait pas de réseau : surprise!!!!

Après s'être battus, la mairie a pris en charge l'installation du réseau : nous sommes 3 familles dans ce cas, car c'est un lot de trois terrains mitoyens qui ont été vendus. Un poteau électrique provisoire a été mis en place mais nous n'avons pas pû aménager à la date prévue puisque cela a occasionné du retard.

Ensuite cela a été pareil pour le réseau france telecom puisque aucun réseau. mais là, plus de 500 € à nos frais.

Quel recours avons nous puisque nous avons acheté un terrain qui devait avoir un réseau électrique (noté sur l'acte de vente) et qui finalement en était dépourvu ? Car du coup, le terrain aurait dû être payé moins cher mais surtout il y a mensonge de la part du vendeur.